LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_112-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-112**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Indemnités de fonction des élus : modification de l'enveloppe budgétaire

Vu les articles L. 2123-20 à L 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération municipale n° 2020-2-59 du 12 juin 2020, et ses annexes,

Vu l'article R. 2123-23,

Vu le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton,

Pour rappel, les indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement relatif à l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement fixé à l'indice brut 1027) et suivent son évolution.

Les montants versés au maire et aux adjoints sont déterminés en fonction de la strate de la collectivité, dans les limites suivantes : 55 % de l'indice brut terminal susvisé pour le Maire et 22 % de la même base pour les adjoints.

Les conseillers municipaux ayant reçu délégation peuvent également percevoir une indemnité dans les limites fixées par la loi, à savoir (55 % de l'indice brut terminal) x (22 % de l'indice brut terminal x le nombre d'adjoints).

Considérant que le conseil municipal a appliqué la majoration de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton.

Considérant le montant du traitement correspond à l'indice brut terminal actuel, et le nombre d'adjoints fixé à 8, l'enveloppe globale ne doit pas dépasser 8 984,51 euros + 15 %, soit 10 343,70 euros (valeur actuelle qui suivra l'évolution des indices de la fonction publique).

Considérant la démission d'un conseiller municipal de ses fonctions de conseiller délégué à compter du 01/10/2021,

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_112-DE

Considérant que ses délégations seront intégrées à celles de l'adjointe en charge de la « transformation écologique et engagée », ce qui conduit à la suppression d'un conseiller délégué dans le tableau des indemnités,

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités est diminuée en conséquence (de 665,09 €), pour conserver les mêmes ratios individuels, soit les montants majorés suivants :

- 61,47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Mme le Maire
- 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour des adjoints
- 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les conseillers municipaux ayant délégation

Il convient ainsi de modifier les tableaux des indemnités des élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE les tableaux des indemnités des élus (indemnités de base – majoration chef-lieu de canton bureau centralisateur) conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1er octobre 2021.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_113-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-113**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Avenant au CRST du Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne pour intégrer la CCPS et la commune de La Ferté Saint-Aubin

Le précédent Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a pris fin au 31 juillet 2020. Depuis cette date, la collectivité ne possède plus de crédits régionaux.

Alors qu'un rapprochement avec le Pays Grande Sologne était amorcé depuis plusieurs mois afin d'élaborer un CRST commun (lancement prévu au Printemps 2022), les discussions ont pris fin il y a quelques semaines faute d'accord.

Les élus de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ont alors souhaité se rapprocher du Pole d'équilibre territorial et rural (PETR) Foret d'Orléans Loire Sologne (FOLS) avec qui ils travaillent depuis plusieurs années sur des sujets diversifiés (Contrat Local de Santé, Contrat d'objectif territorial pour les Energies renouvelables, fonds européen LEADER, InterSCOT…) et qui dispose d'une organisation adaptée aux attentes des services de l'Etat, attentif à l'organisation de la couronne métropolitaine.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite ainsi intégrer ledit PETR, et par la même occasion le CRST en cours, qui sera revalorisé *au prorata temporis* avec une enveloppe dédiée à la CCPS (et à ses communes membres) d'un montant total de 697 000 € dont 150 000 € fléchés spécifiquement pour le pôle de centralité de La Ferté Saint-Aubin. Le montant global du CRST s'élèvera désormais à 8 235 000 € répartis entre les priorités régionales.

Un avenant est ainsi proposé pour intégrer la Communauté de Communes des Portes de Sologne au périmètre de ce contrat ainsi qu'à la maquette financière.

La Ville de La Ferté Saint-Aubin étant considérée comme signataire dudit contrat en tant que pôle de centralité, elle doit délibérer pour le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_113-DE

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne permettant à la CC des Portes de Sologne d'intègrer ledit CRST et à la commune de bénéficier des crédits dédiés au pôle de centralité du CRST ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la maquette financière du CRST Forêt d'Orléans Loire Sologne / CC des Portes de Sologne, et à mener, en lien avec le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_114-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-114**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Convention de partenariat avec la CCPS et ENEDIS dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention annexée,
Vu la délibération n°2020-4-137 du Conseil municipal de la comme de La Ferté Saint-Aubin en date du 1er octobre 2020 approuvant la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
Vu la délibération n°2020-04-132 du Conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Sologne en date du 6 octobre 2020 approuvant la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
Vu la délibération n°2021-2-32 du Conseil municipal de la comme de La Ferté Saint-Aubin en date du 19 février 2021 approuvant l'avenant n°1 portant adhésion au programme Petites Villes de Demain,
Vu la délibération n°2021-01-03 du Conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Sologne en date du 9 mars 2021 approuvant l'avenant n°1 portant adhésion au programme Petites Villes de Demain,
Vu la convention-cadre portant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en date du 7 décembre 2020 et son avenant n°1 portant adhésion au programme « Petites Villes de Demain » en date du 30 avril 2021,

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité au titre du monopole légal dont il dispose et est, concessionnaire de ce réseau en vertu du contrat de concession signé avec le département du Loiret.

A ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95% des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation.

Dans ce contexte, Enedis propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_114-DE

Ce programme, mis en place par l'Etat répond à plusieurs objectifs :

- Partir des territoires et de leurs projets,
- Apporter une réponse sur mesure,
- Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Enedis, la communauté de communes des Portes de Sologne et la commune de La Ferté Saint-Aubin souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante autour de grandes thématique qui pourront être ou non, déclinées en tout ou partie.

Ont été retenus au sein de la convention entre Enedis, la communauté de communes des Portes de Sologne et la commune de La Ferté Saint-Aubin les thèmes de travail suivants :

- La mise en œuvre de la Transition Ecologique, au travers de la mise à disposition de données et d'un appui en termes d'analyse,
- La valorisation du patrimoine communal par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée,
- L'intégration de la commune dans son territoire par des solutions de mobilité innovantes,
- L'accompagnement des élus pour mener leur projet.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Enedis dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, annexée à la présente,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_115-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-115**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Demande de subvention d'aide de soutien aux études PVD par la Banque des Territoires – Etude centre-ville

La ville a pour projet la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la mise en œuvre du projet de réaménagement et de reconquête du centre-ville – secteur des Halles et des Jardins.

Le coût prévisionnel de l'étude pour la tranche ferme s'élève à 12 450,00 € H.T., soit 14 940,00 € T.T.C.

Ce projet est éligible à l'aide de soutien aux études Petites Villes de Demain par la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de 6 225,00 € H.T. soit 50 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes (€ HT)	H.T
Etude tranche ferme	**12 450,00 €**	**PVD 50%**	**6 225,00 €**
		Autofinancement 50%	**6 225,00 €**
Total	**12 450,00 €**	**Total**	**12 450,00 €**

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_116-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-116**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la CCPS – Rues de Beauvais, Sully et Saint-Michel
Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la CCPS,
Considérant que la commune de la Ferté Saint Aubin, souhaite réaliser des travaux de voirie, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de communes des Portes de Sologne,
Considérant que cette demande se substitue à celle relative à l'acquisition des locaux Touze, portée par l'EPFLi,
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n° 2021-3-43 du 26 mars 2021,

DECIDE de solliciter un fonds de concours 2021 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux rues De Beauvais Sully St Michel, à hauteur de 153 533 € conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
RUES DE BEAUVAIS SULLY ST MICHEL	1 343 816,00 €	FONDS DE CONCOURS 2020 (9%)	115 000,00 €
		FONDS DE CONCOURS 2021 (11,41%)	153 333,00 €
		VOLET 3 (8%)	101 167,00 €
		AMENDES DE POLICE (3%)	28 759,00 €
		AUTOFINANCEMENT (70,36%)	945 557,00 €
TOTAL	**1 343 816,00 €**	**TOTAL**	**1 343 816,00 €**

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_117-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-117**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Création AP/CP réhabilitation du centre-ville

La réhabilitation du centre-ville nécessite la réalisation d'études et de travaux, place de la Halle et rue des jardins notamment sur plusieurs exercices budgétaires (hors acquisitions foncières). Il convient pour ce faire d'ouvrir une autorisation de programme dont le montant global s'élève à 1 700 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation du centre-ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P2021	Réhabilitation du centre-ville	**1 700 000 €**	1 000 €	70 000 €	300 000 €	650 000 €	679 000 €

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_118-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-118**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Décision modificative n°2 budget principal

Vu l'avis de la commission Finances en date du 9 novembre 2021,
Vu la délibération n° 2021-2-15 du 19 février 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	9 875 781,00 €	Recettes fonctionnement :	9 875 781,00 €
Dépenses investissement :	4 732 132,89 €	Recettes investissement :	4 732 132,89 €

Considérant qu'il convient d'ajuster différentes dépenses de fonctionnement à hauteur de 65 006 € (frais de téléphonie, eau, honoraires et abattage d'arbres notamment), et 82 231 € en investissement (véhicule épicerie solidaire et travaux mise en sécurité Eglise St Aubin),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la Décision Modificative n°2 du budget principal de la ville présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_118-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 360 604,00 €	21 500,00 €	48 522,00 €	2 430 626,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	5 356 500,00 €			5 356 500,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	125 000,00 €	14 242,00 €	901,00 €	140 143,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	587 948,50 €	3 883,00 €		591 831,50 €
Chapitre 66 Charges financières	35 937,00 €			35 937,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 455,00 €			10 455,00 €
Total Dépenses Réelles	8 476 444,50 €	39 625,00 €	49 423,00 €	8 565 492,50 €
Chapitre 023 Virement Investissement	912 132,50 €	-59 496,00 €	15 583,00 €	868 219,50 €
Chapitre 042 Opération ordre transferts	487 204,00 €	362,00 €		487 566,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 875 781 €	-19 509 €	65 006 €	9 921 278 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	81 598,00 €			81 598,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	846 963,00 €			846 963,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	7 184 243,00 €	- 419 420,00 €	32 177,00 €	6 797 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 637 560,00 €	399 882,00 €	21 510,00 €	2 058 952,00 €
Chapitre 75 Autres produits	53 350,00 €			53 350,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	35 500,00 €			35 500,00 €
Total Recettes Réelles	9 839 214,00 €	-19 538,00 €	53 687,00 €	9 873 363,00 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	36 567,00 €	29,00 €	11 319,00 €	47 915,00 €
002 Résultat de l'exercice N-1				
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	9 875 781 €	-19 509 €	65 006 €	9 921 678 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	755 500,00 €			755 500,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	119 120,00 €	11 238,00 €		130 358,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	2 000,00 €			2 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 592 279,12 €	102 787,00 €	69 912,00 €	1 559 404,12 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	387 038,70 €			387 038,70 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	136 158,00 €	2 386,00 €		138 544,00 €
Opération 11 Rue de Beauvais	520 000,00 €			520 000,00 €
Opération 202101 Piste cyclable Denis Papin	350 000,00 €	30 000,00 €		380 000,00 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	80 000,00 €			80 000,00 €
Opération 21REHAB100 – Réhabilitation centre-ville - MOE	- €		1 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 45 Opérations sous mandat	68 300,00 €			68 300,00 €
Total Dépenses Réelles	**4 010 395,82 €**	**-59 163,00 €**	**70 912,00 €**	**4 022 144,82 €**
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	36 567,00 €	29,00 €	11 319,00 €	47 915,00 €
Restes à réaliser	685 170,07 €			685 170,07 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 732 132,89	- 59 134,00 €	82 231,00 €	4 755 229,89 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	295 000,00 €			295 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 159 881,93 €			1 159 881,93 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	797 135,00 €		66 648,00 €	863 783,00 €
165 – Caution	500,00 €			500,00 €
Chap 23 – av. forfaitaire	80 000,00 €			80 000,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	15 000,00 €			15 000,00 €
Total Recettes Réelles	***2 347 516,93 €***		66 648,00 €	2 414 164,93 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	487 204,00 €	362,00 €		487 566,00 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_118-DE

021 Virement de la section de fonctionnement	912 132,50 €	-59 496,00 €		
Résultat N-1	787 731,46 €			
Restes à réaliser	197 548,00 €			197 548,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 732 132,89 €	- 59 134,00 €	82 231,00 €	4 755 229,89 €

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_119-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-119**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.
Absents excusés : Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO (quitte la Salle du Conseil), Michel GODET (pouvoir à M. DIFRANCESCHO).
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Marché de services d'assurances pour la Commune de La Ferté Saint-Aubin

Le marché regroupant les contrats d'assurances de la commune de La Ferté Saint-Aubin arrive à échéance au 31 décembre 2021.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Il est prévu la décomposition en lots suivante :

N° LOT	Intitulé du lot
LOT N°1	Assurances dommages aux biens et des risques annexes
LOT N°2	Assurances des responsabilités et des risques annexes
LOT N°3	Assurances des véhicules à moteur et des risques annexes
LOT N°4	Assurances de la protection juridique de la collectivité
LOT N°5	Assurances de la protection fonctionnelle des agents et des élus
LOT N°6	Assurances des prestations statutaires

La durée du marché est fixée à 4 ans.

Une publication sur le profil acheteur, au BOAMP (avis 2021-161) et au JOUE (avis n°2021/S112-293243) a été mise en œuvre le 08 juin 2021. La réception des plis était fixée au 22 juillet 2021 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai)

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_119-DE

Pour le LOT N°1

N° PLIS	ENTREPRISE	Formule de base	Prime H.T	Formule alternative 1	Prime H.T
PLI N°1	ASSURANCES PILLIOT	0,4348 €	15 498,88 €	0,5000 €	17 823,00 €
PLI N°2	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	0,25 €	8 911,50 €	0,50 €	17 823,00 €
PLI N°3	SMACL	0,57 €	20 318,22 €	0,60 €	21 387,60 €

Pour le LOT N°2

N° PLIS	ENTREPRISE	Formule de base	Prime H.T	Formule alternative 1	Prime H.T	PSE 1
PLI N°1	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	0,13 %	4 786,69 €	0,09%	3 313,87 €	780,00 €
PLI N°2	PARIS NORD ASSURANCES	1,139 %	5 318,08 €	0,136 %	5 207,62 €	863,00 €
PLI N°3	SMACL	0,136 %	5 007,62 €	0,11%	4 050,28 €	1 712,00 €

Pour le LOT N°3

N° PLIS	ENTREPRISE	Formule de base Prime H.T	PSE 1
PLI N°1	ASSURANCES PILLIOT	9 780,60 €	GRATUIT
PLI N°2	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	14 511,10 €	163,82 €

Pour le LOT N°4

N° PLIS	ENTREPRISE	Formule de base Prime H.T
PLI N°1	CABINET CINDY JOLY	1 326,00 €
PLI N°2	ASSURANCES PILLIOT	506,65 €
PLI N°3	GROUPAMA VAL DE LOIRE	884,04 €
PLI N°4	SARRE ET MOSELLE	2 192,56 €
PLI N°5	SHAM	442,13 €
PLI N°6	SMACL	800,00 €

Pour le LOT N°5

N° PLIS	ENTREPRISE	Formule de base Prime H.T
PLI N°1	ASSURANCES PILLIOT	1 177,44 €
PLI N°2	GROUPAMA VAL DE LOIRE	640,50 €
PLI	SMACL	457,50 €

N°3	

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_119-DE

Pour le LOT N°6

PLI N° 1							
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE							
Formule de base	**Prime H.T**	**PSE1**	**Prime H.T**	**PSE2**	**Prime H.T**	**PSE 3**	**Prime H.T**
1,27 %	54 703,00 €	1,53 %	68 539,00 €	0,48 %	21 502,00 €	2,05 %	91 834,00 €
PSE 4	**Prime H.T.**	**PSE 5**	**Prime H.T**	**PSE 6**	**Prime H.T**		
2,20 %	98 553,00 €	2,35%	105 273,00 €	1,20 %	6 286,00 €		
PLI N° 2							
SOFAXIS							
Formule de base	**Prime H.T**	**PSE1**	**Prime H.T**	**PSE2**	**Prime H.T**	**PSE 3**	**Prime H.T**
1,88 %	94 218,09 €	1,35 %	60 475,76 €	0,50 %	22 398,43 €	3,05 %	136 630,42 €
PSE 4	**Prime H.T.**	**PSE 5**	**Prime H.T**	**PSE 6**	**Prime H.T**		
3,52 %	157 684,94 €	4,03 %	180 531,34 €	1,55 %	8 118,78 €		
PLI N° 3							
ASTER							
Formule de base	**Prime H.T**	**PSE1**	**Prime H.T**	**PSE2**	**Prime H.T**	**PSE 3**	**Prime H.T**
0,18 % 0,90 %	5 824,00 € 36 285,00 €	1,36 %	60 923,00 €	0,50 %	22 398,00 €	2,07 %	92 729,00 €
PSE 4	**Prime H.T.**	**PSE 5**	**Prime H.T**	**PSE 6**	**Prime H.T**		
2,33 %	104 376,00 €	2,79 %	124 983,00 €	1,60 %	8 380,00 €		
PLI N° 4							
SIACI SAINT HONORE							
Formule de base	**Prime H.T**	**PSE1**	**Prime H.T**	**PSE2**	**Prime H.T**	**PSE 3**	**Prime H.T**
1,62 %	72 571,00 €	1,38 %	61 820,00 €	0,67 %	30 014,00€	3,04 %	136 182,00 €
PSE 4	**Prime H.T.**	**PSE 5**	**Prime H.T**	**PSE 6**	**Prime H.T**		
3,29 %	147 382,00 €	3,79 %	169 780,00 €	1,89 %	9 900,00€		
PLI N° 5							
GRAS SAVOYE							
Formule de base	**Prime H.T**	**PSE1**	**Prime H.T**	**PSE2**	**Prime H.T**	**PSE 3**	**Prime H.T**
1,30 %	58 235,92 €	1,56 %	69 883,10 €	0,40 %	17 918,74 €	3,50 %	156 789,01 €
PSE 4	**Prime H.T.**	**PSE 5**	**Prime H.T**	**PSE 6**	**Prime H.T**		
3,82 %	171 124,01 €	4,20 %	188 146,81 €	1,89 %	9 899,67 €		

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_119-DE

Pour les lots N°1 à 5 :

Critères	
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot N°6 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30
2- Prix	40
3- Assistance technique	30

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse. Les sous critères par lot sont énoncés au règlement de la consultation.

L'ensemble des candidats ont remis un dossier complet.

L'ensemble de ces candidats apparaissent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leur candidature pour devenir titulaires du marché.

Vu l'avis favorable de la CAO qui s'est réunie le 15 novembre 2021,

La CAO s'est réunie le 15 novembre 2021 :

- Vu l'avis favorable pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5,
- Vu l'avis favorable avec réserves pour le lot 6 compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat actuel avec ce prestataire. En effet, les attentes sont fortes envers la société ASTER au regard de la description de ces prestations et de sa méthodologie de gestion des dossiers dans son mémoire technique qui ne correspondent pas à la réalité d'exécution du contrat actuel par cette société.

Pour le lot n°1

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise 1 000,00 € en incendie – événements naturels) remise par la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE dont le siège est situé 60 Boulevard Duhamel Monceau à OLIVET, représentée par Madame Estelle MOREAU en qualité de Responsable pôle production des collectivités, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Pour le lot n°2

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise NEANT) + **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE N°1** (Risques environnementaux – Franchise 10 000,00 €) remise par la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE dont le siège est situé 60 Boulevard Duhamel Monceau à OLIVET, représentée par Madame Estelle MOREAU en qualité de Responsable pôle production des collectivités, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Pour le lot n°3

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise 500,00 € Véhicules légers / 1000,00 € Poids lourds – NEANT Collaborateurs) + **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE N°1** (Bris de machine – Franchise 800,00 €) remise par le groupement composé des sociétés GREAT LAKES INSURANCE SE dont le siège est situé Koniginstrasse 107 80802 Munich en Allemagne et SASU ASSURANCES PILLIOT dont le siège est situé rue de Witernesse à Aire sur la Lys (courtier mandataire), représentée par Monsieur Jacques Pilliot en qualité de Président, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Pour le lot n°4

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** remise par le groupement composé des sociétés SHAM dont le siège est situé 18 rue Edouard Rochet à Lyon et SA HOLDING SOFAXIS dont le siège est situé route de Créton à Vasselay (courtier), représentée par Monsieur Vincent Lelong en qualité de Directeur Général, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_119-DE

Pour le lot n°5

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** remise par le groupement SMACL ASSURANCES dont le siège est situé 141 Avenue Salvador Allende à Niort, représentée par Monsieur Jean-Martial Penalva en qualité de Souscripteur, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Pour le lot n°6

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE + PSE 1 (Congé de longue maladie – congé de longue durée) PSE2 (Maternité – adoption – paternité) + PSE6 (IRCANTEC) hors charges** remise par le groupement composé des sociétés ASTER dont le siège est situé 23 rue de Chachat à PARIS représentée par Madame Marie-Capucine WALBERT en qualité de Directeur Général, MIC dont le siège social est situé 28 rue de l'Amiral Hamelin à Paris et Fidelidade Companhia de Seguros dont le siège social est situé à Lisbonne au Portugal, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Tableau récapitulatif :

LOT	TITULAIRES	Solution retenue	Taux de rémunération	Formule de base Prime H.T annuelle
1	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	Solution de base	0,25 € / m2	8 911,50 €
2	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	Solution de base + PSE 1	0,13 % masse salariale	4 786,69 € 780,00 €
3	GREAT LAKES INSURANCE SE / SASU ASSURANCES PILLIOT	Solution de base + PSE 1	Forfait par véhicule en fonction de leur date d'acquisition	9 780,60 €
4	SHAM / SA HOLDING SOFAXIS	Solution de base	Forfait	442,13 €
5	SMACL ASSURANCES	Solution de base	Forfait	457,50 €
6	ASTER / MIC / FIDELIDADE	Solution de base + PSE1 + PSE2 + IRCANTEC HORS CHARGES	Solution de base : 0.18% +0.90% =1.08% PSE 1 : 1.36% PSE 2 : 0.50 % IRCANTEC : 1.60 %	5 746,00 € 28 729,00 € 43 413,00 € 15 961,00 € 6 132,00 € Soit 99 981,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Mrs Sébastien DIFRANCESCHO et Michel GODET ne participent pas au vote),

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021 .

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_120-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-120**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Convention de partenariat avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans

La Ville souhaite s'inscrire dans le cadre du développement de l'offre d'insertion et qualification sur le territoire communal.

Ainsi, elle a fait le choix d'intégrer une clause d'insertion sociale dans le marché de travaux relatif à l'opération d'aménagement d'une voie douce et la réalisation d'une passerelle piétons/cycles rues Denis Papin et Chavannerie.

L'introduction de cette clause vise à favoriser le développement d'activités au bénéfice de personnes en parcours d'insertion.

Pour ce faire, la Ville souhaite l'accompagnement de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans pour l'assister dans la mise en œuvre de cette clause sociale au regard de son statut de guichet territorial unique en charge de l'accompagnement des entreprises attributaires de marchés publics dotés d'une clause sociale.

Le titulaire du marché travaillera en lien avec le facilitateur de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, qui mobilisera les moyens nécessaires à la bonne exécution de la convention susvisée.

La convention définit les conditions de mise en œuvre opérationnelle du partenariat pour l'application de clauses sociales :

- Favoriser l'inscription des clauses sociales afin de développer l'offre d'insertion et de qualification sur le territoire.
- Recenser et traiter l'ensemble des offres d'insertion des entreprises intervenant pour l'opération de travaux précitée.
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté d'insertion professionnelle en facilitant le recours aux mesures d'aide à l'embauche et aux actions de formation.
- Assurer le suivi et la bonne exécution des clauses sociales.

La durée de la convention est fixée à 3 ans.

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_120-DE

Une participation financière annuelle est versée par la Ville de La Ferté Saint-Aubin à la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans d'un montant de 2 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention précitée et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_121-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-121**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Modification en cours d'exécution n°1 au lot 3 du marché n°2020017-Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Vu la délibération n°2020-06-167 relative à l'attribution du marché de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux n°2020017,

Des travaux de menuiseries/serrurerie en moins-value et en plus-value sont nécessaires en raison d'adaptations techniques.

Travaux en moins-value

Dans les tribunes, le stand de tir et la halle des sports, les prestations « bloc porte » ont été supprimées ainsi que la prestation relative à l'adaptation du comptoir de tir au stand de tir.

Le montant total des moins-values s'élève à - 1 823,27 € H.T. soit - 2 187,92 € T.T.C.

Travaux en plus-value

Les travaux en plus-value consistent en :

- La fourniture et la pose de portes coulissantes avec modification/adaptation des ouvertures au stand de tir, au gymnase PACALET et dans les sanitaires garçons de l'école des Chêneries
- La modification de portes et la pose d'un bloc porte à l'Espace Madeleine Sologne
- La fourniture et la pose d'une porte coulissante au TENNIS
- La fourniture et la pose d'une poignée sur la porte extérieure du WC PMR.

Le montant total des plus-values s'élève à 5 568,16 € H.T. soit 6 681,79 T.T.C.

La modification en cours d'exécution s'élève à 3 744,89 € H.T. soit 4 493,87 € T.T.C. représentant 16,34 % du montant initial du marché. Le montant du marché après modification en cours d'exécution s'élève à 26 669,18 € H.T. soit 32 003,02 € H.T.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 15 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_121-DE

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°3 et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_122-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-122**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Modification en cours d'exécution n°3 au contrat DSP de l'eau

Vu la délibération n°15-114 du 4 décembre 2015 approuvant, en application des dispositions de l'article L1411-7 du CGCT le contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau potable négocié avec la société VEOLIA (affermage),

Vu la délibération n°2020-06-171 du 18 décembre 2020 approuvant la modification en cours d'exécution n°1 au contrat de DSP de l'eau relative à l'application de tarifs complémentaires incombant à la commune, en vertu de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et à la demande du fermier VEOLIA,

En raison de la sortie de la crise sanitaire, il est convenu entre les parties l'annulation de l'application tarifs complémentaires liés à la crise sanitaire du COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°3 à la DSP de l'eau et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_123-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-123**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Modification en cours d'exécution n°4 au contrat DSP de l'assainissement

Vu la délibération n°15-115 du 4 décembre 2015 approuvant, en application des dispositions de l'article L1411-7 du CGCT le contrat de délégation de service public (DSP) de l'assainissement négocié avec la société VEOLIA (affermage),

Vu la délibération n°2020-06-169 du 18 décembre 2020 approuvant la modification en cours d'exécution n°2 au contrat de DSP de l'assainissement relative à l'application de tarifs complémentaires incombant à la commune, en vertu de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et à la demande du fermier VEOLIA,

En raison de la sortie de la crise sanitaire, il est convenu entre les parties l'annulation de l'application tarifs complémentaires liés à la crise sanitaire du COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la modification en cours d'exécution n°4 à la DSP de l'assainissement et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_124-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-124**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Modification du tableau des effectifs suite à des créations de poste en cours d'année 2021

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 25 et l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
Vu l'avis favorable du Comité technique dans sa séance du 27 septembre 2021,
Vu les délibérations n° 2021-4-72 du 30 avril 2021 et n° 2021-5-91 du 25 juin 2021 créant des postes justifiés par les besoins de service et nécessitant d'adapter le tableau des emplois permanents suite aux dispositions suivantes :

- Avancements de grade,
- Nominations après concours,
- Organisation des services municipaux
- Départs (mutation-retraite-disponibilité)

Considérant que les postes ont été créés afin de permettre une continuité des services publics et après appel à candidatures, de recruter des agents sur des grades correspondants à leur déroulement de carrière,
Considérant, ainsi qu'il est indiqué dans les délibérations susvisées, qu'il convient de supprimer les postes qui ne sont plus occupés et ce avec effet au 1er décembre 2021,
Les postes suivants, qui ne sont plus occupés, doivent être supprimés :

Postes vacants suite aux avancements de grade
1 poste d'animateur territorial à temps complet
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
3 postes d'adjoint administratif à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
2 postes d'adjoint technique à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_124-DE

Départs à la retraite
1 poste d'attaché principal à temps complet
1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
1 poste de gardien-brigadier à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

Départ en disponibilité
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Départ mutation
1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Postes vacants suite à une modification hebdomadaire de travail de + ou – 10 %
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.65 / 35ème
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 13.04 / 35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs :

- **en supprimant au 1er décembre 2021 les postes suivants qui ne sont plus occupés** :
  - 1 poste d'attaché principal à temps complet
  - 1 poste d'animateur à temps complet
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - 1 poste d'adjoint technique principal à temps complet
  - 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
  - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
  - 4 postes d'adjoint administratif à temps complet
  - 1 poste de gardien-brigadier à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.65/35ème
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 13.04/35ème

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_125-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-125**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Participation financière aux classes de découvertes

La municipalité encourage et accompagne les projets pédagogiques des enseignants et apporte notamment son soutien à l'élaboration des projets de classes de découvertes avec pour objectifs :

- Que chaque enfant scolarisé sur la commune puisse profiter d'un séjour en classe de découvertes au cours de sa scolarité ;
- De permettre aux enfants de découvrir un autre environnement, apprendre le vivre ensemble, découvrir des activités sportives, scientifiques, culturelles en milieu naturel et/ou de manière intensive…
- De proposer aux équipes éducatives un moyen supplémentaire au service de leurs projets pédagogiques en bénéficiant d'une aide logistique et /ou financière de la part de la collectivité.

L'aide financière qui s'adresse aux familles vient en déduction du solde qui leur reste à régler à l'opérateur, déduction faite de la participation du Conseil départemental pour les écoles élémentaires. Elle est calculée sur leur quotient familial et est comprise entre 40 % et 65 % répartie selon 6 tranches comme suit :

Tranches de Quotient Familial	QF ≤ 331	32 ≤ QF ≤ 465	466 ≤ QF ≤ 599	600 ≤ QF ≤ 733	734 ≤ QF ≤ 867	868 ≤ QF
Participation de la Commune	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire, lors de sa réunion du 20 octobre dernier, a examiné les projets de classes de découvertes présentés par les écoles pour le printemps 2022 et propose de soutenir les projets suivants :

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_125-DE

Nom de l'Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Lieu du séjour	Nbre jours	Effectifs	Coût total du séjour	Participation des familles	Participation de la ville
Maternelle Mireille Prieur	Mmes Crespel Et Agoutin	Ingrannes (Loiret)	5	24 GS	6 000,00 €	3 275,00 €	**2 725,00 €**
Maternelle Sablons	Mme Janusz	Sables d'Olonne (vendée)	6	32 GS	10 560,00 €	5 560,50 €	**4 999,50 €**
Elémentaire du Centre	Mme Ozan	Penestin (Morbihan) Option voile	8	26 CE2	11 830,00 €	6 916,00 €	**4 914,00 €**
Elémentaire Chêneries	Mme Lefort-Joblin	Penestin (Morbihan) Option voile	8	20 CE1/CE2	9 100,00 €	4 754,75 €	**4 345,25 €**
Elémentaire Sablons	Mmes Raba, Bertholus et Pinault-Martineau	Crocq (creuse) option équitation	6	69 CP/CE1 CE2/CM1	22 080,00 €	12 048,00 €	**10 032,00 €**
			Total	**171 élèves**			**27 015,75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PARTICIPE financièrement aux projets de classes de découvertes retenus par la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire, et de réserver au budget primitif 2022 les crédits nécessaires à leur réalisation.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_126-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-126**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Tarification sociale « Cantine à 1 Euro »

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1er avril 2021, le Gouvernement a amplifié ce dispositif :

- Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2 € à 3 € par repas facturé à 1 € maximum ;
- L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier ;
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Après vérification par les services, la collectivité est éligible au dispositif si elle fixe le tarif plancher de la restauration scolaire à 1 € au lieu d'1,10 € actuellement.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a adopté le 29 avril 2016 un nouveau mode de calcul des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires basé sur le taux d'effort avec la fixation d'un tarif plancher et d'un tarif plafond.

Pour cette nouvelle année scolaire, 25 familles ont un QF inférieur ou égal au seuil appliqué au tarif plancher de la restauration scolaire.

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire, lors de sa réunion du 20 octobre dernier, s'est prononcée favorablement pour la mise en place du dispositif « cantine à un euro ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIMINUE le tarif plancher de la restauration scolaire à 1 € à compter du 1er décembre 2021 et ce pour une durée de 3 ans grâce au soutien de l'Etat et à la signature d'une convention.

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_126-DE

La nouvelle grille tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires est mo[illegible]

	RESTAURATION SCOLAIRE	**ACCUEIL PERISCOLAIRE**		**ACCUEIL DE LOISIRS**		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi Matin ou après-midi avec repas	Mercredi et vacances Journée avec repas	Mini-séjour
TAUX D'EFFORT	**0,34%**	**0,25 %**	**0,35 %**	**0,90 %**	**1,30 %**	
Tarif plancher	***1 €***	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	18,00 €
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_127-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-127**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Partenariat avec l'Association Jardin et Vie pour l'aménagement et l'entretien du patio de l'école des Chêneries

Les enseignants de l'école des Chêneries souhaitent réinvestir le patio de l'école pour y mener des activités pédagogiques avec les élèves. Afin d'aménager cet espace extérieur, un partenariat est à formaliser par voie de convention avec l'Association Jardin et Vie et les Directions des écoles maternelle et élémentaire des Chêneries.

Pour lancer ce projet, et afin de faire face à l'acquisition des équipements nécessaires au démarrage du projet, une subvention exceptionnelle de 3 000 € pourra être accordée à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer le projet de convention tripartite tel qu'annexé à la délibération et à attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Jardin et Vie dans le cadre de ce partenariat.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_128-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-128**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Dispositif « Bourse au Permis de conduire »

Par délibération en date du 31 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté le dispositif « *bourse au permis de conduire* » destinés aux jeunes fertésiens âgés de 18 à 25 ans en échange d'heures d'activité bénévole d'intérêt général effectuée au sein des services municipaux.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de le mettre en œuvre en 2020. L'appel à candidature a été lancé en mars dernier et la Commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire s'est prononcée favorablement sur les 6 dossiers reçus à la date du 10 mai 2021.

Au regard des ressources familiales et de leurs motivations, les jeunes étaient tous éligibles à l'aide financière de 600 € en contrepartie de 50 heures d'activité bénévole dans les services municipaux.

Une erreur matérielle dans la délibération du 31 janvier 2020 doit toutefois être corrigée pour permettre de verser l'aide financière accordée forfaitairement, par attributaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n° 2020-1-27 du 31 janvier 2020 ;

APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement aux auto-écoles sous convention avec la Ville tel que présentée dans le règlement du dispositif annexée à la délibération ;

FIXE le montant de cette bourse à un forfait, variable selon l'attributaire de la bourse.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_129-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-129**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'USLF Handball

La collectivité a contracté sur trois ans (années civiles) de 2019 à 2021, une convention d'objectifs pluriannuelle avec le club USLF Handball, reconnu pour son niveau de pratique, son dynamisme, sa politique de formation auprès des jeunes, et son rôle de fédérateur de la vie sportive sur la commune et la communauté de communes. La subvention a été établie pour un montant de 11 000 €, au-delà des critères fixés pour les aides attribuées depuis 2018.

La crise sanitaire a impacté fortement les activités de l'association et n'a pas permis d'atteindre les objectifs sportifs escomptés. Par conséquent, la convention arrivant à terme au 31 décembre 2021, il convient de la prolonger d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROLONGE d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs et de maintenir le montant initial de la subvention municipale.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la prolongation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le club USLF Handball.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_130-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-130**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Objet : Fixation des tarifs de la saison culturelle à partir du 1er janvier 2022

Dans la continuité des années précédentes, la commune souhaite axer ses programmations culturelles à venir sous le signe de la diversité.

Afin de répondre aux attentes d'un large public, La politique tarifaire doit permettre un accès sans frein à la culture en proposant des spectacles vivants de qualité à un prix réduit sans contrainte financière ce qui porte ses fruits sur la fréquentation.

Les tarifs suivants sont déterminés en relation avec cet objectif. Il est précisé que les présents tarifs sont adoptés HT et qu'une TVA de 5,5% est applicable (sauf application du taux de TVA réduit de 2,10% pour les créations – information non connue à ce jour). Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2022, pour la saison culturelle de la même année, et les suivantes, tant qu'ils ne seront pas modifiés par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la saison culturelle comme suit à compter du 1er janvier 2022 :

Billetterie	Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	Ajout de la commission du prestataire Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
Gratuit	• Spectacles jeune public • Spectacle Atelier municipal « Les Dékalés » • Culture du Cœur (6 places par spectacle) • Passe Courtille (1 spectacle /an hors tête d'affiche)	0 €	0 €	0 €
Tarif réduit	• Jusqu'à 18 ans et étudiants sur justificatif • Demandeurs d'emploi • Personnes en situation de handicap	10,44 €	11,04 €	12 €

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_130-DE

- Groupes d'au moins 10 personnes (C.E., associations, …)
- Pass Courtille

Tarif en prévente	Jusqu'à 2 jours avant le spectacle	14,23 €	15,01 €	16 €
Tarif plein	Veille et jour de spectacle	16,12 €	17,01 €	18 €
Carte de fidélité	Si 3 spectacles achetés en prévente sur Weezevent, le 4ème est gratuit	43,62 €	46,02 €	48 €

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_131-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-131**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Objet : Fixation des tarifs 2022 de l'atelier théâtre communal

Dans le cadre du PACT 2022, il est proposé à l'Assemblée la reconduction de l'atelier théâtre municipal pour l'année 2022 au même tarif que la saison 2021.

Cet atelier est financé en partie par les adhésions des participants et la subvention PACT de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 40% du coût des séances d'enseignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECONDUIT l'atelier théâtre municipal pour l'année 2022 au même tarif que la Saison 2021, soit les tarifs suivants :

Habitants (Fertésiens)	**Tarif mensuels 2021**	**Proposition tarifs mensuels 2022**
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Moins de 16 ans	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	**Tarif mensuels 2021**	**Proposition tarifs mensuels 2022**
Adultes	39 €	39 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	35 €	35 €
Moins de 16 ans	35 €	35 €

*Ces tarifs sont applicables du mois d'octobre au mois de juin, soit une amplitude de 9 mois.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021 .

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_132-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-132**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le festival « Jours de jazz » 2022

Afin de financer la programmation « Jours de jazz », il est proposé à l'Assemblée de solliciter le Conseil départemental au titre du Fond d'accompagnement culturel aux communes afin d'obtenir une subvention pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Départemental pour obtenir une subvention en vue du financement du festival « Jour de jazz » 2022.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les pièces afférentes.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_133-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-133**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Objet : Demande de subvention PACT au Conseil Régional pour la saison culturelle 2022

Afin de financer la programmation culturelle 2022, sur les communes de La Ferté Saint-Aubin, de Marcilly-en-Villette, et de Ménestreau-en-Villette, le Conseil Régional est sollicité au titre du dispositif Projets artistiques et culturels du territoire (PACT) pour l'exercice 2022, afin d'obtenir une subvention dont le taux serait de 40 % (sous réserve de modification par la Région).

Le projet 2022 associera de nouveau la commune de Marcilly-en-Villette pour la programmation culturelle pluri-communale, et désormais la commune de Ménestreau-en-Villette. Une convention de reversement des subventions perçues sera établie entre partenaires au regard des dépenses artistiques supportées par chacun dans cette programmation culturelle.

L'association **"l'Atelier"** sera associée à l'obtention de la subvention PACT 2022, dans le cadre de la poursuite de la manifestation " Festival Cocorico électro ".

Une convention entre la Ville de La Ferté Saint-Aubin et l'association L'Atelier précisera les modalités de versement de la subvention et de son montant, en fonction des dépenses liés à l'organisation de l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à demander une subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2022 et à signer les pièces afférentes.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERT**
EXTRAIT DU PRO
DES
DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20211119-2021_7_134-DE

Séance du **19 Novembre 2021** **n°2021-7-134**

Séance du 19 Novembre 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 19 Novembre 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Novembre 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY.

Objet : Participation au Festival de Sully 2022 – Convention avec le Conseil Départemental

Depuis 2007, le Département du Loiret, en partenariat avec la Ville de Sully-sur-Loire, pilote et met en œuvre le « Festival de Sully » afin de l'ancrer dans le paysage musical français. Ainsi soutenu, le festival rayonne dans plusieurs communes du Département et vient à la rencontre des spectateurs. La programmation est variée : musiques ancienne, baroque, classique, romantique et contemporaine sont représentées.

La Ferté Saint-Aubin accueillera en juin 2022 le Festival de Sully. Le concert (type Musique classique) aura lieu à l'église Saint Michel. L'organisation du festival est entièrement gérée par l'organisateur du Festival. En contrepartie, la commune verse une participation de 5 000 € et annonce le Festival sur les supports promotionnels.

Le Festival n'entre pas dans le cadre du PACT. La Billetterie est gérée et encaissée par les organisateurs du Festival de Sully.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCUEILLE le festival de Sully et de signer à cet effet la convention d'organisation avec le Conseil Départemental, prévoyant notamment une participation de la commune à hauteur de 5 000 €.

PRÉCISE que Madame le Maire, ou son représentant, signera par ailleurs la convention d'organisation avec Le Groupement Paroissial Des Rives du Cosson, en charge de l'église Saint-Michel pour la participation aux frais pour l'utilisation de l'église lors du Festival de Sully 2022.

Le Maire,
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/11/2021

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 25/11/2021
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire